

La lettre de l'assistante sociale

Votre service social vous informe au 09 80 80 03 07

— GIE —
SYNEXIAL
 SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL

COMMENT LE SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL PEUT VOUS SOUTENIR?

En toute confidentialité, votre assistante sociale vous écoute, vous informe, vous accompagne dans les démarches et vous soutient dans toutes les étapes de votre vie professionnelle et privée.



Le saviez-vous?

Une copie intégrale d'acte de décès peut être délivrée à toute personne qui en fait la demande, que le décès soit survenu en [France](#) ou à [l'étranger](#).



Le saviez-vous?

En remplissant [le formulaire de demande](#) auprès de l'Agira (Association pour la Gestion du Risque en Assurance), vous pourrez vérifier si le défunt avait souscrit un contrat obsèques ou une assurance décès.



PERDRE UN PROCHE : QUELLES SONT LES DÉMARCHES À RÉALISER?

La disparition d'un proche est un bouleversement... Cet événement impose d'engager certaines démarches. Dans cette période difficile, nous vous accompagnons pour effectuer l'ensemble de celles-ci et vous indiquons les délais à tenir.

- **Démarches à réaliser dans les 24 heures:**
 - **Récupérer le certificat médical de décès:** Le certificat médical de décès est délivré par le médecin qui constate le décès. Il est obligatoire pour organiser les obsèques et pour percevoir les prestations d'assurance ou de prévoyance.
 - **Déclarer le décès en mairie:** La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation. Le décès est mentionné en marge de l'acte de naissance. A la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un acte de décès.
 - **Vérifier si un contrat d'obsèque a été souscrit:** Le contrat obsèques permet au souscripteur de décharger ses proches du financement de ses obsèques voire de l'organisation de la cérémonie. Mais les proches ignorent parfois si un tel contrat a été souscrit.
- **Démarches à réaliser dans les 48 heures:**
 - **Choisir un service de pompe funèbre:** Afin de choisir une entreprise de pompes funèbres compétente, il est important de comparer. Vous pouvez obtenir la liste des entreprises de pompes funèbres de la commune auprès de la mairie (elle est obligatoirement affichée). Il existe une énorme disparité tarifaire entre les opérateurs funéraires. En 2019, l'UFC que choisir annonçait des tarifs compris entre 1290€ et 7515€.
 - **Informez votre employeur et celui du défunt:** En cas de décès, vous devez informer rapidement votre employeur et celui du défunt par lettre ou mail. Les sommes dues par l'employeur (salaire en cours, indemnités de congés payés, prorata des primes...) sont versées au notaire ou aux héritiers. Vous pouvez liquider le Plan épargne entreprise (PEE) et le Plan épargne retraite collectif (Perco). Les héritiers peuvent aussi percevoir un capital



Le saviez-vous?

Si vous êtes salarié, vous bénéficiez de jours de congés légaux selon le degré de parenté (de 3 à 5 jours) qui peuvent être plus élevés selon les conventions collectives.



Le saviez-vous?

Si vous ne connaissez pas tous les comptes bancaires du défunt, et que vous êtes un héritier, vous pouvez interroger le Fichier des comptes bancaires et assimilés (Ficoba) en écrivant au centre national de traitement FBFV BP 31 77 421 Marne la vallée cedex 02. Le notaire peut également s'en charger.



Le saviez-vous?

Pour savoir si un testament a été rédigé, vous pouvez interroger le [Fichier central des dispositions de dernières volontés](#) ou fichier des testament.



Le saviez-vous?

Lorsqu'un enfant mineur se retrouve héritier, l'accord du juge aux affaires familiales est nécessaire pour accepter la succession. Ce dernier va décider si accepter la succession est en faveur de l'enfant. Il ne pourra se prononcer que lorsque le notaire aura établi le tableau des forces et des charges de la succession.

décès au titre du contrat de prévoyance collectif qui couvre chaque salarié.

- **Informer les employés du défunt:** Si la personne décédée employait du personnel (femme de ménage, aide à domicile, jardinier...), vous devez également les prévenir. Les héritiers doivent leur remettre ou envoyer en recommandé avec avis de réception une lettre de licenciement.
- **Démarches à réaliser dans les 6 jours:**
 - **Organiser les obsèques:** En général, vous signez un contrat avec un opérateur funéraire ou une société de pompes funèbres. Celle-ci prend en charge les différentes prestations choisies : transport du corps avant la mise en bière, toilette mortuaire et soins de conservation du corps. Les frais d'obsèques peuvent être prélevés sur le compte bancaire du défunt, dans la limite de 5 000 euros. La personne décédée avait peut-être déjà loué une concession dans le cimetière de sa ville? Vous pouvez le vérifier auprès des services de la mairie.
- **Démarches à réaliser dans les 30 jours:**
 - **Prévenir la banque:** Vous devez envoyer un certificat de décès à votre banque qui va bloquer les comptes du défunt sauf le compte-joint.
 - **Prévenir les assureurs:** Prévenez tous les assureurs auprès desquels le défunt avait souscrit un contrat. Cette démarche peut aboutir au versement d'un capital (assurance vie, assurance décès...), au transfert de l'assurance au profit de l'héritier (voiture, maison...) ou à sa résiliation.
 - **Prévenir le notaire:** Il vérifiera si un testament a été déposé et s'occupera de régler la succession dès que les actifs sont supérieurs à 5 000 € (inventaire des biens, calcul des droits de succession, établissement de l'acte notarié...).
 - **Informer les administrations:** CAF, CPAM, Caisse de retraite, Pôle Emploi, etc... sont tout autant d'administrations auxquelles il vous faut adresser un acte de décès. Ces démarches sont indispensables et peuvent, en tant que conjoint ou enfant de la personne décédée, vous ouvrir des droits sociaux.
 - **Demander le capital décès de la CPAM:** La Caisse primaire d'assurance maladie verse un capital d'un montant de 3738 € (montant au 1er avril 2023) aux bénéficiaires prioritaires (conjoint non séparé ou partenaire de Pacs sans activité ou aux enfants mineurs, à condition d'en faire la demande (ce n'est pas automatique) dans le mois suivant le décès. Le capital décès est non imposable
 - **Au niveau du logement:** Si le défunt était locataire et s'il vivait seul, le bail est résilié. S'il vivait en couple, le conjoint et le partenaire de pacs bénéficient du transfert de bail.
 - **Résilier ou transférer les abonnements:** Si vous ne résiliez pas les contrats souscrits par le défunt, ils continuent par défaut. Le décès est une cause de résiliation des contrats, selon les modalités propres à chaque opérateurs. En général, il faut adresser la résiliation par lettre recommandée et joindre un copie de l'acte de décès.
- **Démarches à réaliser dans les 6 mois:**
 - **Établir la déclaration de succession:** La déclaration de succession sert de base au calcul des droits de succession à payer à l'administration fiscale. Si ce n'est pas le notaire qui s'en charge, vous devez remplir la déclaration de succession et la déposer dans un service d'enregistrement des impôts dans les 6 mois après le décès.

N'hésitez pas à contacter les assistantes sociales de la Hotline au 09 80 80 03 07
du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9h à 19h.